

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°55 du 21 décembre 2012**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
Armée de terre

Texte n°30

**CIRCULAIRE N° 149756/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD**  
relative aux concours sur épreuves d'admission à l'école militaire interarmes en 2013.

*Du 5 décembre 2012*

**CIRCULAIRE N° 149756/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD relative aux concours sur épreuves d'admission à l'école militaire interarmes en 2013.**

*Du 5 décembre 2012*

NOR D E F T 1 2 5 2 4 6 6 C

---

*Références :*

Décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 22 ; signalé au BOC 40/2008 ; BOEM 311-0.2.1, 313.2.2, 814.2.3.2.1) modifié.

Arrêté du 13 janvier 2011 (BOC N° 3 du 21 janvier 2011, texte 1 ; BOEM 311-0.1.2, 770.1.3).

Instruction n° 234/DEF/EMA/SC-SOUT - n° 1477/DEF/SGA du 25 juillet 2011 (BOC N° 53 du 23 décembre 2011, texte 4 ; BOEM 105.1.2.2.1, 110.6.2, 112.4.1, 113.9, 114.2.1).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Trois annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 149707/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD du 29 juin 2011 (BOC N° 34 du 26 août 2011, texte 7).

*Référence de publication :* BOC N°55 du 21 décembre 2012, texte 30.

---

La présente circulaire précise les modalités d'organisation et de déroulement des concours cités en objet.

**1. NATURE DES CONCOURS.**

Les concours sont au nombre de trois, tous sur épreuves :

- un concours « sciences » (SI) ;
- un concours « sciences économiques et sociales » (SES) ;
- un concours « lettres » (L).

**2. CALENDRIER DES ÉPREUVES.**

**2.1. Épreuves d'admissibilité.**

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront pour l'ensemble des trois concours les 22 et 23 janvier 2013. (cf. annexe I.).

**2.2. Épreuves d'admission.**

Les épreuves d'admission se dérouleront entre le 28 avril et le 24 mai 2013. (cf. annexe II.).

### 3. DOSSIERS DE CANDIDATURE DES CANDIDATS.

Le formulaire unique de demande (FUD) établi sous la responsabilité du commandant de la formation administrative (CFA) devra être édité pour le 12 octobre 2012.

La liste des candidats autorisés à concourir dans chacun des concours sera diffusée et transmise au bureau concours de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/BC) par le bureau coordination carrière et mobilité de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/BCCM) pour le 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Après la diffusion de cette liste, les comptes rendus de désistements éventuels seront à adresser, par message, à la DRHAT/BCCM avec copie au DRHAT/BC et au groupement de soutien de base de défense (GSBdD) de rattachement. Les candidats mutés ou rattachés à un autre GSBdD, postérieurement à la parution de cette liste devront en informer la DRHAT/BC et les GSBdD concernés.

### 4. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 149707/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD du 29 juin 2011 relative aux concours sur épreuves d'admission à l'école militaire interarmes en 2012 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général,  
sous-directeur du recrutement,*

**Benoît ROYAL.**

ANNEXE I.  
**ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.**

Les épreuves d'admissibilité comprennent des épreuves communes aux trois concours et des épreuves spécifiques à chaque concours.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront à la « Maison des examens » d'Arcueil (94).

Les modalités pratiques seront précisées dans la note d'organisation à paraître sous timbre DRHAT/BC mi-novembre 2012.

Précision : les deux ouvrages de référence pour les concours 2013 sont les suivants :

- « *Notre histoire : 1922-1945* » de Hélié de Saint-Marc et August von Kageneck (code ISBN 978-2-290-33686-1) ;

- forces terrestres (FT) 01 « *Gagner la bataille-conduire à la paix, les forces terrestres dans les conflits d'aujourd'hui et demain* » du centre de doctrine d'emploi des forces (CDEF) ou « *Les forces terrestres dans les conflits, aujourd'hui et demain.* » chez ECONOMICA (code ISBN 978-2-7178-5448-0).

### 1. HORAIRES DES ÉPREUVES.

DATES.	HORAIRES.	CONCOURS.	ÉPREUVES.	DURÉE.
22 janvier 2013 : SI/SES/L.	8 h 00 à 12 h 00.	SI/SES/L.	Synthèse.	4 heures.
	14 h 00 à 16 h 00.	SI/SES/L.	Langue anglaise.	2 heures.
23 janvier 2013 : SI/SES/L.	8 h 00 à 12 h 00.	SI.	Mathématiques.	4 heures.
		L.	Histoire des relations internationales (HRI) et géopolitique.	
	8 h 00 à 11 h 00.	SES.	Sciences économiques.	3 heures.
	14 h 00 à 18 h 00.	SI.	Sciences physiques.	4 heures.
	14 h 00 à 17 h 00.	L.	Langue vivante 2.	3 heures.
SES.		Mathématiques appliquées.		

### 2. CONVOCATION DES CANDIDATS.

Chaque GSBdD est chargé de transmettre à ses candidats la note d'organisation des épreuves d'admissibilité, accompagnée de la liste des candidats autorisés à concourir (sous timbre DRHAT/BCCM) faisant office de « titre de convocation ».

Les candidats seront mis en route par leur formation d'emploi (FE).

### 3. COMMISSION DE SURVEILLANCE.

#### 3.1. Composition.

La commission de surveillance des épreuves d'admissibilité est commune aux concours sur épreuves d'admission à l'école militaire interarmes et aux concours d'admission à l'école de formation des officiers des corps techniques et administratifs.

Elle se compose de :

- 1 officier supérieur, président ;

- 3 officiers subalternes, officiers de salle ;
- 12 sous-officiers (dont 3 féminines), surveillants.

En cas d'empêchement d'un ou plusieurs membres de la commission de surveillance, le remplacement est assuré dans les mêmes conditions.

### 3.2. Désignation.

La désignation des membres est à la charge des états-major de soutien défense (EMSD). Les besoins sont définis dans le tableau ci-dessous :

DATE.	POSTE.	GRADE/PROFIL.	NOMBRE.	DÉSIGNATION (AU TITRE DU COMMANDEMENT ORGANIQUE TERRITORIAL TERRE POUR LE PERSONNEL DE L'ARMÉE DE TERRE).
Commission : du 21 au 25 janvier 2013.	Président.	Officier supérieur.	1 titulaire, 1 suppléant.	État-major de soutien de défense de Paris.
	Responsable de salle.	Capitaine.	3 titulaires, 2 suppléants.	
	Surveillant.	Sous-officier supérieur.	4 (dont 1 féminin) par EMSD (16 au total).	EMSD : Metz, Rennes, Lyon et Bordeaux.

Pour le 2 novembre 2012, chaque EMSD adressera les propositions de désignation (titulaires et suppléants) par message à DRHAT CONCOURS VINCENNES [intéresse section recrutement semi-direct (RSD)]. La désignation des membres de la commission de surveillance sera effectuée par message de la DRHAT/BC aux intéressés.

### 3.3. Convocation.

Les membres titulaires de la commission seront convoqués à la DRHAT/BC (Fort Neuf de Vincennes) le 21 janvier 2012 à 9 h 30 (présentation de la mission, prise de consignes et préparation des salles). Les modalités de la mission y seront précisées.

ANNEXE II.  
**ÉPREUVES D'ADMISSION.**

Les épreuves d'admission sont communes aux trois concours, elles se dérouleront aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC).

Avant le début des épreuves d'admission, le candidat remet au secrétariat du jury un *curriculum vitae* (CV) manuscrit, rédigé sur deux pages *recto* au maximum, ainsi qu'une lettre de motivation.

Aucun modèle particulier n'est imposé dans la rédaction du CV. Cependant les points suivants devront être précisés :

- déroulement de carrière (affectations successives, emplois tenus, activités effectuées) ;
- formations reçues ;
- diplômes civils détenus ;
- diplômes militaires détenus.

Un modèle type de présentation est proposé en annexe III. de la présente circulaire.

### 1. MODALITÉS.

Les modalités précises d'organisation et de déroulement des épreuves d'admission seront arrêtées par note à paraître sous timbre DRHAT/BC mi-mars 2013.

Pour chaque concours, les candidats sont répartis en séries, communiquées par le message de résultats d'admissibilité.

### 2. CONVOCATION DES CANDIDATS.

Les GSBdD sont chargés de transmettre la note d'organisation des épreuves d'admission, à leurs candidats, accompagnée du message de résultats d'admissibilité, faisant office de « titre de convocation ».

Les candidats seront mis en route par leur formation d'emploi.

### 3. EXAMINATEURS DES ÉPREUVES SPORTIVES ET EXAMINATEURS SPÉCIAUX.

Pour l'organisation des épreuves sportives, il est demandé aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan de désigner les examinateurs dont les besoins sont définis dans le tableau ci-dessous :

FONCTION.	BESOIN.	GRADE ET DIPLÔME REQUIS.	À FOURNIR AU BUREAU CONCOURS DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE POUR LE 28 JANVIER 2013 PAR.
Officier responsable des épreuves sportives.	1 titulaire, 1 suppléant.	Officier éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs.	Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.
Examineur des épreuves sportives.	5 titulaires (dont 2 maîtres-nageur).	Sous-officier spécialité EPMS.	

**ANNEXE III.**  
**MODÈLE TYPE DE PRÉSENTATION DE « CURRICULUM VITAE ».**

# MODELE TYPE DE PRESENTATION DE CV

## CONCOURS EMIA sur épreuves 2013

NOM : .....

Prénoms : .....

Grade : .....

Affectation actuelle : .....

### 1. Déroulement de carrière.

#### 1.1. Affectations successives, emplois tenus.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

#### 1.2. Activités effectuées.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### 2. Formations reçues.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### 3. Diplômes civils détenus.

.....  
.....  
.....  
.....

### 4. Diplômes militaires détenus.

.....  
.....  
.....  
.....